

COMPTES DE CAMPAGNE



Dans le cadre de sa campagne électorale, le candidat est tenu de répondre à des exigences de transparence financière. Il doit recenser la totalité des recettes et des dépenses engagées ou effectuées et confier à un expert-comptable la mission de mise en état d'examen de ses comptes de campagne. Il doit aussi déposer les comptes pour vérification auprès de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) en charge de leur approbation ou rejet.

NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

DANS LE SUIVI DU RESPECT DE VOS OBLIGATIONS.

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre professionnalisme.
- **Entourez-vous** d'un interlocuteur compétent et formé au fait de la législation.
- **Anticipez** la présentation de vos comptes de campagne : confiez-nous dès à présent cette mission pour gagner en sérénité et en sécurité.
- **Soyez vigilant** face au risque de sanctions pénales, électorales et/ou financières !



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Confidentialité et discrétion garanties**, conformément à notre déontologie.
- **Lettre de mission** délimitant la mission et formalisant nos engagements.



Vous vous posez les questions suivantes :

- Suis-je obligé de présenter des comptes de campagne ?
- Quels principes et règles impératifs doivent être respectés, pour les dépenses comme pour les recettes ?
- Comment m'organiser pour éviter contentieux et sanctions ?
- Comment obtenir un remboursement de mes frais engagés ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Nous vous informons sur vos obligations et les procédures applicables, et vous alertons sur les risques encourus.
- Nous répondons à vos questions tout au long de la campagne.
- Nous retraçons l'ensemble des recettes et dépenses et vérifions la présence des justificatifs requis.
- Nous établissons vos comptes de campagne selon les exigences en vigueur aux fins de présentation et de dépôt à la CNCCFP.